

Citoyen ministre,

Dix sept ecclésiastiques, cy-devant bénéficiers du cy-devant chapitre de Saint-Bertrand, département de la Haute-Garonne, district de Saint-Gaudens, viennent d'être dénoncés comme dangereux à l'ordre public. Cette dénonciation vague est faite par des citoyens éloignés de plusieurs lieues du domicile des dénoncés.

L'attestation cy-jointe du conseil de la commune de Saint-Bertrand et la pétition qui la précède vous apprendront si nous avons mérité de subir la peine prononcée par la loi du 26 août dernier contre les perturbateurs de l'ordre public.

Nous sommes informés, citoyen ministre, qu'ayant été prié par d'autres ecclésiastiques d'un département voisin ou d'un autre, dénoncés comme nous les sommes, d'interpréter cette loi, vous avez décidé que les corps administratifs ne devoient accueillir et faire mettre à exécution que les dénonciations motivées sur des délits connus. S'il en est ainsi, nous vous supplions de vouloir étendre jusqu'à nous cette protection de la loi en écrivant au département de la Haute-Garonne ou au district de Saint-Gaudens, qui a reçu la dénonciation, pour prévenir le coup rigoureux dont nous sommes menassés.

On ne peut pas regarder comme un rassemblement notre résidence dans la ville de Saint-Bertrand : au lieu de soixante ecclésiastiques qu'il y avoit pendant l'existence du chapitre, il n'y en a plus qu'une vingtaine. Nous y résidons encore, à cause de la tranquillité qui y a régné jusqu'à ce moment, et pour y garder les maisons que nous y possédons, devenues sans valeur par le deffaut d'habitans dans ce petit lieu enfoncé dans les montagnes des Pirennées et qui demeureroient exposées, si nous les quitions, au pillage des brigands qui infestent le pays.

Nous espérons, citoyen ministre, de votre humanité et de votre justice, que s'il est en votre pouvoir quelque moyen d'arrêter l'effet de la dénonciation, vous voudrais bien en faire usage avant l'expiration du terme fixé par la loi. Sans cesse occupé du bonheur de la nation française, notre demande ne vous paretra pas éloignée de cet important objet.

Nous sommes avec un très profond respect, Tredolat au nom des ecclésiastiques mentionnés ci-dessus,

Saint-Bertrand, le 4 ème décembre 1792

1^{er} de la République française